

# Seconde vie pour les chemins

**Une première en Wallonie :** remise en état de 45 km de voiries agricoles et forestières sous convention de 4 ans.

● Pierre SAUTÉ

Quarante-cinq kilomètres de chemins agricoles et forestiers à remettre en état ont été choisis par tous les membres du conseil, chacun dans son village afin de répondre au mieux aux souhaits de la population. Le but est de redonner, avec une durée d'entretien de 4 ans, un revêtement carrossable et aisé à ces chemins au profit des cultivateurs bien sûr mais aussi de tous les usagers piétons, cyclistes, coureurs cavaliers. Pour un rapport qualité/prix exceptionnel la commune assure un réseau de voies lentes qui permettent de travailler et de se promener.

L'appel d'offres a été remporté par JTT (John Thiry Travaux) qui pratique une technique économique et écologique.

Il existe deux concepts de remise en état. Le concept traditionnel, conventionnel depuis toujours, consiste à enlever une légère couche de roulement abîmé et de l'évacuer en décharge. Ensuite apport d'un nouveau matériau en vue de réaliser la nouvelle bande de roulement entraînant des coûts du matériau neuf liés à la décharge des matériaux enlevés et à l'achat des matériaux

apportés.

## JTT : un concept écologique et économique

Celui-ci donne la possibilité de recycler les matériaux existants sur place. «*Le fait de travailler les matériaux sur place diminue les allers-retours des camions. Par rapport aux chemins réalisés avec apport de matériaux, le broyage (calibrage) se fait sur place. Ce procédé réduit donc les dépenses et améliore le résultat, car nous obtenons un*

*liant sur place*», explique John Thiry, le patron de JTT.

## Un contrat portant sur quatre années

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 127 500€, TVA. Ils comprennent l'entretien des chemins agricoles et forestiers, ainsi que leur maintenance durant la durée du contrat, soit quatre années.

Une convention qui lie les deux parties, mais qui, en aucun cas,

ne peut en léser l'une ou l'autre. Ce montant est payable par tranche de 25 % de la valeur des travaux, mais uniquement quand l'adjudicataire a terminé, pour la première année l'entretien et pour les trois autres, la maintenance. C'est une convention sûre pour une commune, car on sait qu'une garantie sera appliquée, simple et compréhensible, puisqu'elle ne paie qu'après réception.

Le bourgmestre Benoît Pie-

dboëuf est très satisfait de ce travail et de sa convention. «*Le résultat est apprécié de tous. J'avais fait la connaissance de John Thiry à la province dans la réfection de Ravel, et il était très probable que sa technique de travail allait lui permettre de donner un bon prix, ce qui a été le cas. Une firme flamande qui fait le même travail demandait de double.*» ■



EdA 328283

Le bourgmestre Benoît Piedboëuf, Isabelle Michel, échevine, et Philippe Labranche, échevin, sur chantier avec John Thiry, entrepreneur et son opérateur.

## VITE DIT

### Les trois étapes de réfection

La réfection d'un chemin compte trois étapes :

décompactage sur une épaisseur variable en fonction de l'état du chemin et de l'épaisseur d'empierrement;

broyage sur une épaisseur variable en fonction de la qualité des matériaux en place;

compactage à l'aide d'une plaque vibrante à trois patins indépendants et articulés s'adaptant automatiquement au profil du chemin.

### Les déterminants d'un chemin bon ou mauvais

Le chemin doit être praticable par un véhicule conventionnel sans devoir changer la trajectoire, confortablement à une vitesse d'environ 30 km/h.